Buildroot Association

21 allée de Bréhat 31770 Colomiers France

Web: http://www.buildroot.org

Contact: buildroot-association@buildroot.org

Github: https://github.com/buildroot/buildroot-association

Compte rendu de l'assemblée générale 2018 de l'Association Buildroot

Présents : Peter Korsgaard, Yann E. MORIN, Romain Naour, Thomas Petazzoni, Arnout

Vandecappelle

Observateurs: Luca Ceresoli, Matthew Weber, Alexey Brodkin, Mark Corbin

Edimbourg, le 2018-10-21

Ordre du jour

Duverture	1
Rapports moraux 2016 et 2017	
Rapports financiers 2016 et 2017	
Élection du bureau	2
Adhésion de nouveau membres	
Discussions diverses	
îlôture	2

Ouverture

Peter Korsgaard ouvre la séance à 10:24. Arnout Vandecappelle est désigné secrétaire de séance.

Rapports moraux 2016 et 2017

Aucune activité en 2016 et 2017. Rapports moraux pour 2016 et 2017 approuvés à l'unanimité.

Rapports financiers 2016 et 2017

Les livres de comptes pour les années 2016 et 2017, faisant office de rapport financier, visibles dans le Github de l'Association, sont présentés en séance. Rapports financiers pour 2016 et 2017 approuvés à l'unanimité.

Thomas Petazzoni présente les modèles de facture qu'il utilisait dans une autre association. Les modèles sont approuvés à l'unanimité, après avoir été adaptés à l'Association.

Élection du bureau

À l'unanimité, Thomas Petazzoni est désigné Président.

À l'unanimité, Yann E. MORIN est désigné trésorier.

Adhésion de nouveau membres

Il a été convenu d'ouvrir un compte Paypal au nom de l'association, pour simplifier les paiements internationaux hors U.E. Yann E. MORIN est chargé de cette tâche.

Il a été convenu que l'adhésion était dûe par année civile, et que livres de compte seraient annotés pour identifier les transactions représentant les adhésions, ce qui fera foi pour établir la liste des membres de l'Association pour l'année correspondante.

Discussions diverses

- 1) Arnout Vandecappelle suggère que l'on maintienne les livres de compte et autres documents financiers dans le Github de l'association et restent visibles publiquement. La motion est adoptée à l'unanimité.
- 2) Thomas Petazzoni fait remarquer que la maintenance du projet prend tout le temps disponible des mainteneurs, qui n'ont plus de temps pour déveloper de nouvelles fonctionalités, ce qui est un risque de burn-out. Thomas Petazzoni demande s'il est possible d'attirer des sponsors afin de rémunérer le travail de maintenance. Peter Korsgaard indique dédier une charge d'environ 25 jours par an pour la branche LTS (Long-Term Support).

Thomas Petazzoni et Arnout propose d'axer ce support sur la branche de maintenance LTS, que les entreprises utilisent : s'il n'y a pas de sponsor, il n'y aura plus de LTS. L'idée étant de décharger Peter Korsgaard afin qu'il puisse de nouveau dédier du temps sur la branche principale, et Thomas Petazzoni afin qu'il puisse de nouveau passer du temps sur les fonctionalités.

Un problème que cette situation pourrait engendrer, et qu'une activité précédemment suivie par un volontaire et maintenant rémunérée, provoque des frictions. Focaliser le sponsoring vers la branche LTS pourrait rédjuire cette friction, car s'occuper de la branche LTS n'est pas le plus sexy. Enfin, cette activité rémunérée serait faite sur le temps de travail, en sus du volontariat.

Il semble que Arnout Vandecappelle soit le plus à même de prendre en charge cette maintenance rémunéré (par l'intermédiaire de son employeur). Peter Korsgaard ne peut pas s'organiser avec son employeur. Thomas Petazzoni ne se considère pas capable de gérer la branche LTS.

Un problème supplémentaire, est que les participants estiment que 25 jours sont probablement sous-évalués pour vraiment faire un travail efficace sur la branche LTS. Par ailleurs, les participants ne sont pas entièrement convaincus qu'il sera possible d'attirrer suffisament de sponsors pour couvrir les coûts de maintenance.

À cause de ces problèmes, aucune décision n'est prise, et la discussion est reportée à la prochaine Assemblée, après le FOSDEM 2019.

Clôture

La séance est levée à 12:42 après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président signe le présent procès verbal.